

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Affiché le 30/03/2023

ID : 030-213002496-20230323-DEL04_2023-DE

République Française**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°04/2023****Séance du 22 mars 2023****SAINT-DIONISY**

L'an deux mille vingt trois, et le vingt deux mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. FARGES, Mme ZAJDNER, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme ORAND GABRIEL, Mme MANE

Absents excusés : Mme CAMBET PETIT JEAN (donne pouvoir à Mme ZAJDNER), M. JURADO, Mme LIRON

Absent non excusé :

Secrétaire : M. QUENTIN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de procurations : 01

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le compte administratif 2022 du budget général fait apparaître :

| | |
|---|------------|
| Reports 2021 (pour rappel) | |
| Excédent d'investissement 2021 | 171 757,46 |
| Excédent de fonctionnement 2021 | 66 381,06 |
| Solde d'exécution 2022 | |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | 250 294,66 |
| Solde d'exécution de la section de fonctionnement | 108 489,95 |
| Restes à réaliser : | |
| Un reste à réaliser en dépenses d'investissement de : | 239 761,60 |
| Un reste à réaliser en recettes d'investissement de : | 197 237,76 |
| Besoin net de la section d'investissement | - |

Le résultat de la section fonctionnement s'élevant à 174 871,01

€ doit faire l'objet d'une affectation soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section fonctionnement, soit en réserve pour assurer le fonctionnement de la section investissement.

Au vu des programmes d'investissement projetés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, décide :

- d'inscrire 115 000,00 € en section d'investissement au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- de reporter le solde (soit 59 871,01 €) en excédent de fonctionnement (002 excédent de fonctionnement reporté) au budget 2023

Fait à Saint-Dionisy, le 23 mars 2023

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE

